

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 MARS 2021

Le vendredi douze mars deux mil vingt un, à dix-huit heures quarante-cinq minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le huit mars deux mil vingt un par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes Eugène Le Roy avec une assistance restreinte, sous la présidence de Mr Alain MARTY, Maire

Présents : Mr Alain MARTY, Mme Marie BELOMBO, Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mr Franck MERY, Mme Coralie JUGE, Mme Nicole GALLOIS, Mr Jean-Marie PANAZOL, Mr Serge OULHEN, Mme Annie BEYDON, Mr Serge NAWROT, Mr Frédéric DELRIEUX, Mme Sophie DAL'PAN, Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mr Sébastien DUREY, Mr Pierre CABOS, Mme Joëlle CYPRIK-DUVERNEUIL

Absents Excusés : Mr Jean-Paul DUTARD, Mme Henriette ROCHE, Mr Michel TOMAS

Pouvoirs : Mr Jean-Paul DUTARD (Pouvoir à Mr Alain MARTY)
Mme Henriette ROCHE (pouvoir à Mme Marie BELOMBO)

Secrétaire de Séance : Mr Serge NAWROT a été élu secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 27 Janvier 2021

1-APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : COMMUNE-POLE SANTE ET COMMERCIAL-LOTISSEMENT

Sous la présidence de Mme Belombo, 1^{ère} adjointe au Maire, en charge des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2020 tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020	COMMUNE	LOTISSEMENT	POLE SANTE ET COMMERCIAL
FONCTIONNEMENT 2020			
RECETTES	1 497 530,91 €	54 419,07 €	9 927,53 €
DEPENSES	1 134 299,05 €	329 892,27 €	10 378,10 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2020	363 231,86 €	-275 473,20 €	-450,57 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2019	237 725,35 €	0,00 €	0,00 €
CLOTURE FONCTIONNEMENT 2020	600 957,21 €	-275 473,20 €	-450,57 €
INVESTISSEMENT 2020			
RECETTES	1 369 375,27 €	329 892,27 €	0,00 €
DEPENSES	864 456,62 €	334 892,27 €	752 781,29 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2020	504 918,65 €	-5 000,00 €	-752 781,29 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2019	-64 442,89 €	5 000,00 €	342 078,24 €
CLOTURE INVESTISSEMENT 2020	440 475,76 €	0,00 €	-410 703,05 €
RESTES A REALISER DEPENSES 2020	664 149,93 €	0,00 €	100 000,00 €
RESTES A REALISER RECETTES 2020	180 821,48 €	0,00 €	239 225,00 €
SOLDE RESTES A REALISER 2020	-483 328,45 €	0,00 €	139 225,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-42 852,69 €	0,00 €	-271 478,05 €
AFFECTATIONS 2021 avec RESTES A REALISER			
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	440 475,76 €	0,00 €	-410 703,05 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT (002)	558 104,52 €	0,00 €	0,00 €

2-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 : COMMUNE-POLE SANTE ET COMMERCIAL-LOTISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve les comptes de gestion mentionnés ci-dessus établis par Monsieur le Trésorier.

3-INSCRIPTION DE LA COMMUNE DANS LA DEMARCHE France SERVICES

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'inscription de la commune dans la démarche France Services. Cette structure, située 1 Place de la Poste, est désormais ouverte depuis le 11 mars 2021.

4-RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

*créer les emplois suivant :

-grade adjoint technique, fonctions : agent technique polyvalent temps complet et agent d'entretien à temps non complet,

-grade adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet, fonction animatrice périscolaire,

*recourir à des agents par contrat en vertu de l'article 3-3 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour les emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet dont le recrutement fera l'objet d'une procédure avec appel à candidatures

*fermer les postes suivants : adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet suite à un recrutement et adjoint d'animation à temps non complet suite à une démission.

5-GROUPEMENT DE COMMANDES DU GRAND PERIGUEUX : ADHESION DE PRINCIPE

A l'unanimité, le Conseil municipal, se positionne auprès du Grand Périgueux pour les groupements de commande relatifs à des marchés de service de fournitures

6-ECLAIRAGE PUBLIC SDE 24 : AMENAGEMENT ANCIENNE GARE ET ESPACE VERT BAS EGLISE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'éclairage public relatifs à l'aménagement de l'ancienne gare et l'espace vert en bas de l'église dont le montant s'élève à 12527,69 € TTC. Le coût pour la collectivité sera de 90 % de la dépense nette HT soit 9395,75 €.

7-MOTION CONTRE LE PROJET DE REFORME HERCULE

A l'unanimité, le Conseil municipal, s'oppose au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité

8-ADHESION ASSOCIATION PERIGORD RAIL PLUS

Pour se donner notamment un moyen supplémentaire de maintenir la halte SNCF de la commune, le Conseil municipal, décide d'adhérer à l'association 'Périgord Rail Plus' dont le but est de défendre, de promouvoir les lignes ferroviaires en Dordogne et d'améliorer les conditions de transport en milieu rural. Pour notre collectivité, le coût de l'adhésion est de 125 € pour une année.

9-SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE (SMO DFCI)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de désigner des bénévoles dans le cadre du SMO DFCI et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour établir cette liste.

10-CHANGEMENT D'ASSIETTE D'UN CHEMIN RURAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de Mme et Mr Francis Mandé concernant le changement d'assiette d'un chemin rural au lieu-dit Haut Mesplier.

Mandat est donné à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire.

11-REMBOURSEMENT A UN ELU

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de rembourser un élu qui a effectué un achat pour le compte de la collectivité : un habit de Père Noël pour la somme de 44,99 € TTC.

12-ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal approuve l'encaissement d'un chèque d'un montant de 180,74 € concernant le doublon de règlement de l'assurance du Pôle Santé et Commercial.

13-VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

A la majorité (1 abstention – 17 pour), le Conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 20 000 € à CASTEL ANIMATIONS dans le cadre de la réalisation du festival Chat'Orock.

POINTS INFORMATIFS :

-REGLEMENT DU MARCHE COMMUNAL : Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il a signé l'arrêté du marché communal qui se déroule désormais dans la halle sise 3 Bis Route du Royer et sur le parking attenant tous les dimanches matins de 8h à 13h. Un exemplaire a été transmis à chaque membre du conseil municipal.

CONSEIL D'ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT DE LA DORDOGNE (CAUE) : Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'un nouveau rendez-vous est programmé le 23 mars en matinée à la mairie.

Le CAUE a déjà effectué des repérages sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

-CAS COVID A L'ECOLE : le directeur nous a informé ; au bout de trois cas, la classe doit être fermée

-DEMANDE DE L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS CASTELEVEQUOIS (SLC) : l'association propose une animation sur le marché le 4 avril 2021.

-CAS DELPLANQUE : Compte tenu que la commune n'est toujours pas propriétaire du terrain appartenant à la famille Delplanque, celle-ci sollicite la prise en charge par la collectivité de la taxe foncière. Cette demande sera examinée lors d'un prochain conseil municipal.

-ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES : elles se dérouleront le 13 et 20 juin 2021 à la salle des fêtes ; les horaires des bureaux de vote : 8h-18h.

-PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le 7 avril 2021, notamment à l'ordre du jour le vote des budgets

-POINT SUR LA VACCINATION : Le Docteur DELRIEUX, membre du Conseil municipal indique qu'il serait souhaitable qu'un centre de vaccination soit mis en place sur la commune. Il se charge de demander l'accord de l'Agence Régionale de Santé.